

DEMANDE A BENEFICIER DE DISPOSITIONS

DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE L'ETUDIANT-E SALARIE-E

A remettre à votre scolarité
au plus tard : vendredi 02 FEVRIER 2018 - délai de rigueur

Diplôme :

Semestre N° :

Filière :

NOM : **Prénom :** **N° étudiant :**

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Tél. :** **Mail :**

Rappels :

- les Dispenses d'Assiduités ont un caractère exceptionnel ;
- les Dispenses d'Assiduités doivent faire l'objet d'un entretien préalable avec le/la responsable de l'année d'étude concernée. Cet entretien doit permettre de mettre en place les dispositions de la *Charte de l'étudiant-e salarié-e et assimilé-e* de l'UPS. L'étudiant doit se présenter à cet entretien avec tous ses justificatifs ;
- les Dispenses d'Assiduités ne peuvent pas dépasser plus de 50% des UE ;
- les Dispenses d'Assiduités ne concernent ni les TP ni le stage ;
- les UE accordées en DA seront obligatoirement évaluées en 100% terminal ;
- les étudiants « enjambeurs » doivent compléter une Dispenses d'Assiduités pour chaque diplôme ou année d'étude.

Pièces à fournir :

- 1 enveloppe à votre nom et adresse affranchie à 0,60 € ;
- Une adresse mail de l'UPS est obligatoire. Vous devez l'activer sur le site de l'UPS, rubrique « intranet » ;

Dans le cas d'un emploi salarié :

- l'original et la copie du contrat de travail (minimum de 8h hebdomadaires) ;
- l'emploi du temps hebdomadaire certifié par l'employeur ;
- 1^{er} et dernier bulletins de salaire à remettre IMPERATIVEMENT.

Dans les autres cas :

- une lettre justifiant et précisant la demande.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et la demande de DA sera automatiquement rejetée

Renseignements relatifs à la demande de DA

Situation justifiant une Dispenses d'Assiduités :

Avez-vous déjà bénéficié d'une Dispenses d'Assiduités les semestres précédents ? si oui, précisez lesquels ainsi que les UE concernées :

Nombre d'heures par semaine :

Jours et horaires concernés (*fournir votre emploi du temps professionnel*) :

Emploi (le cas échéant) :

Employeur:

Nature du travail :

Dispositions demandées (type d'aménagement horaire) :

UE TC

/
/
/

UE FILIERES

Contrat pédagogique

Je soussigné-e.....demande à bénéficier des dispositions proposées dans la charte de l'étudiant-e salarié-e et assimilé-e et je m'engage à utiliser les facilités qui seront proposées pour assister aux enseignements dans une démarche vers la réussite. Aucune autre demande de DA ne sera étudiée dans le cas où je ne respecterai pas les termes de ce contrat.

Toulouse, le

Signature de l'étudiant :

Attention :

En cas de dispense d'assiduité, l'étudiant doit prendre connaissance du contenu des cours en contactant les enseignants des groupes dans lesquels il est affecté.

*Toutes les informations relatives à votre scolarité (examens, informations diverses...) seront sur le site **de la F2SMH**. Veuillez à consulter ce site très régulièrement car aucune de ces informations ne vous sera transmise par téléphone.*

Avis et décision de la F2SMH

AVIS		DECISION	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Accordée	<input type="checkbox"/> Refusée
<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière	<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière
<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière	<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière
<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière	<input type="checkbox"/> UE	<input type="checkbox"/> Matière
Le		Le	
Le/la Responsable d'année d'étude		Le Vice-Doyen,	
		CAROLINE DUCES	